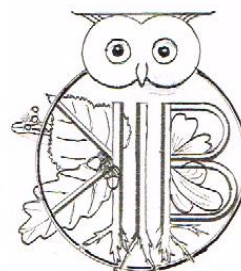


**CIGéo : Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP)**  
**Projet de déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de centre de stockage en couche géologique profonde des déchets radioactifs de haute et de moyenne activité à vie longue (Cigéo) emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme suivants : le SCoT du Pays Barrois, le PLUi de la Haute-Saulx et le PLU de Gondrecourt-le-Château ; <https://www.registre-numerique.fr/dup-cigeo>**

---

Association OÏKOS KAÏ BIOS  
Patrimoine Nature et Vie  
3, rue Branly  
74100 AMBILLY  
<http://www.oikoskaibios.com/>



**Monsieur Claude BASTIEN -**  
**Président de la Commission d'Enquête**  
Mairie de Montiers-sur-Saulx  
1 Place du général de Gaulle  
55290 MONTIERS-sur-Saulx

Monsieur le Président,

Notre association souhaite s'exprimer concernant l'Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du Projet CIGéo.

Nous nous opposons à ce projet d'enfouissement des déchets nucléaires.

En effet, comme le rappelle la page de présentation de la consultation, à propos des déchets concernés : « *Leur niveau de radioactivité et leur durée de vie leur confère une forte dangerosité radiologique et, même si leur radioactivité décroît dans le temps, ils restent dangereux sur de longues échelles de temps, ce qui ne permet pas de les stocker de manière sûre en surface ou à faible profondeur.*

*Le stockage géologique consiste à placer les colis de déchets radioactifs dans des ouvrages construits dans la roche afin d'en protéger l'homme et l'environnement de manière pérenne sans nécessiter d'action et de contrôle de la société, qui ne saurait être garantis sur ces longues échelles de temps, et de ne pas reporter cette charge sur les générations futures. ».*

Or, comme nous le remarquons lors de la consultation d'avril dans le cadre du Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs, selon la coupe géologique réalisée par Jean Dominique Boutin pour FNE (à cette adresse

[https://reporterre.net/IMG/pdf/20200804\\_cige\\_o\\_coupe\\_ge\\_ologique\\_fne\\_re\\_alisation\\_jean-dominique\\_boutin.pdf](https://reporterre.net/IMG/pdf/20200804_cige_o_coupe_ge_ologique_fne_re_alisation_jean-dominique_boutin.pdf)), la couche géologique qui devait contenir la radioactivité s'avère plus complexe que prévu. En effet, elle est composée de plusieurs roches de nature différente, et présente une pente de 2%, Ainsi, l'épaisseur minimale de 50 m de roche imperméable censé contenir les

déchets ferait défaut. La pente empêcherait d'assurer l'homogénéité de la couche choisie. L'étanchéité prévue est compromise, et par suite la sécurité des habitants, de la faune et de la flore.

L'ANDRA \*(Agence Nationale pour la gestion des Déchets RadioActifs) était-elle au courant de cette réalité ?

Nous le supposons. Aujourd'hui, aucune alternative ne semble envisagée concernant la couche géologique argileuse mise en avant par l'organisme pour justifier le projet d'enfouissement CIGEO (objet de l'étude mentionnée ci-dessus).

Ce manque de transparence est préoccupant.

<https://www.concertation-pngmdr.fr/participer/concertation-relative-a-cinquieme-edition-du-plan-national-gestion-matieres-dechets-18>

D'autre part, on insiste dans ce dossier sur les avantages pour l'économie. Par exemple les emplois. Dans le dossier 13, on peut lire page 63/118 :

Les emplois suivants sont ainsi considérés :

- les emplois directs nécessaires à la construction, situés tant sur le chantier (ouvriers, encadrement de chantier, etc.) que sur le site du siège des entreprises ; ils concernent les travaux mais également les études ;
- les emplois indirects impliqués dans les industries amont pour la fabrication des fournitures de chantier : matériaux de carrière, ciment, énergie, transport, services divers aux entreprises, etc.

Combien de travailleurs détachés seront embauchés, pour payer des charges sociales moins élevées ?

Il est consternant par ailleurs de voir autant d'argent public englouti dans les diverses études. Selon le site de l'Agence (<https://www.andra.fr/>) : **100 millions d'euros sont attribués par l'Etat en 2010**

« 2010 : Des investissements d'avenir et le lancement du projet Cigéo

*En mars 2010, l'Andra est autorisée à mener des investigations géologiques approfondies au sein de la ZIRA. Le projet de stockage géologique prend le nom de Cigéo (centre industriel de stockage géologique).*

*Le 3 août 2010, dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir, **100 millions d'euros sont attribués par l'Etat** à l'Agence pour financer le développement de solutions innovantes de traitement des déchets radioactifs afin de réduire le volume et la dangerosité de certains déchets difficiles à stocker. ».*

Hélas, le montant investi ne se limite pas à ce chiffre.

**Pour des raisons de sécurité, de santé, de respect de l'environnement autant que pour des motifs économiques, nous ne sommes pas favorables à ce projet d'enfouissement des déchets.**

Nous vous remercions de l'intérêt porté à ce courrier.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la Commission d'Enquête, nos salutations respectueuses.

Pour Oïkos Kaï Bios,

Les membres cofondateurs.

OÏKOS KAÏ BIOS

OÏKOS KAÏ BIOS  
Patrimoine Nature et Vie

Patrimoine Nature et Vie